

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 mai 2019

JEUNES MAJEURS VULNÉRABLES - (N° 1150)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 47

présenté par

Mme Dubié, M. Acquaviva, M. Castellani, M. El Guerrab, M. Falorni, M. Favennec Becot,
M. Molac, M. Pancher, Mme Pinel, M. Pupponi et M. Philippe Vigier

TITRE

Supprimer le mot :

« vulnérables ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Si nous comprenons la précision formulée dans le titre, nous rejoignons une des demandes notamment exprimées par le collectif Cause Majeur de supprimer le terme « vulnérables » du titre de la proposition de loi.

Il s'agit en effet de ne pas discriminer davantage les jeunes pris en charge par la protection de l'enfance, en insistant sur le caractère vulnérable de leur situation.